

## Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2016

### **1) Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 février et 14 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine CROCHON et Sébastien GOYEAU

Remarques : Néant

### **2) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS**

#### **A) PATRIMOINE BÂTI – URBANISME – LOTISSEMENT – ECONOMIE D'ÉNERGIE – ENERGIES RENOUVELABLES**

- Salle de théâtre : Réception des devis pour la cloison (51 m<sup>2</sup>) :  
Le conseil opte pour le moins disant : Coudreau Christophe (3510 €). Travaux à réaliser avant la fin juin.
- Mairie : grille sécurité porte d'entrée : 2<sup>o</sup> devis reçu à voir à la prochaine commission
- Restaurant scolaire : radiateurs en panne. Demander devis.

Remarque : en l'absence de Mr AUDEBAUD, il conviendrait d'établir un registre de l'ensemble des fournisseurs habilités à intervenir sur les différents sites de la commune, afin de pouvoir appeler ces derniers même en l'absence des agents.

- Toiture Eglise : rencontre avec le service « bâtiments » de la ville de Bressuire pour le cahier des charges des travaux. Recherche amiante à faire avant de commencer les travaux. Diagnostic en cours.

#### **B) ENVIRONNEMENT NATUREL – VOIRIE – FLEURISSEMENT – TERRE SAINES**

##### **- CHEMIN DE LA BERTHOMELIÈRE**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne tous pouvoirs au maire à l'effet d'engager l'entreprise la moins disante : CHARRIER TP.

Voir également pour le busage des fossés le long des propriétés et prévenir les riverains pour le début des travaux (route fermée pendant 1 ou 2 jours).

##### **- SIGNALETIQUE**

3 devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat du radar pédagogique chez Elancité et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer la commande. Pour le reste du matériel, une nouvelle étude sera faite en commission.

##### **- PARC**

Après en avoir délibéré et connaissance prise de l'ensemble des devis, le conseil décide de choisir l'entreprise D. Moquet de Chiché pour le prix de 6.960 € et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document relatif à ce dossier.

##### **- PETITS MATERIELS**

Le conseil décide de retenir l'offre de la SARL CHUPIN pour 1129 €.

**- Vente d'une parcelle communale à la Poitevinière :**

Mr RENAUDET présente le plan du village de la Poitevinière. Après avoir pris connaissance de la demande de Mr CARPENTIER pour l'achat d'un terrain communal situé devant sa maison, le conseil estimant que cette surface de terrain n'est d'aucune utilité pour la commune, accepte la demande d'achat. Il est précisé qu'une enquête publique sera réalisée préalablement et que les frais de bornage seront à la charge des demandeurs. Mr RENAUDET se charge de prévenir les intéressés.

**- accessibilité de la pharmacie :** Mme NOIRAUD sollicite le conseil municipal pour la prise en charge des travaux d'accessibilité du trottoir situé devant son officine. Après avoir voté à main levée (Vote pour : 13 - Abstentions : 6), le conseil décide de réaliser les travaux d'accessibilité de ce commerce par la commune.

**- devis pour logo de la commune sur les véhicules :** le maire présente le devis. Le nombre d'autocollant est de 10 au prix unitaire de 14 € HT. Le conseil donne son accord.

**- devis pour remise en état du broyeur d'accotement :** devis pour un montant de 1978 €. Accord du conseil.

A titre d'information, réunions des riverains de la rue du commerce pour le réaménagement le 9 avril à 11 h à la mairie. Pour le village de Nantilly, Mr RENAUDET a invité les riverains le 23 avril à 11 h sur place.

- Réunion « Terre Saine » le 27 avril à Thouars (Michel Charron + le maire) et le 25 avril à St Fraigne (Charente) (Jean-Pierre Fonteneau + un élu à définir ou un autre collègue d'une autre commune).
- Balayeuse voirie : suite à la réunion à Clessé, une consultation doit être lancée pour 11 communes en location avec chauffeur représentant 300 heures/an.
- Essai pour désherbage du terrain de boules : les employés communaux ont réalisé un désherbage mécanique. Le résultat qui au premier abord ne paraissait pas satisfaisant semble finalement convenir. A suivre.

**c) ENFANCE – JEUNESSE (CANTINE, CONSEIL DES JEUNES)**

- TAP : Réunion pour les animations de la 5<sup>e</sup> période avec l'équipe des animateurs. L'ensemble des animations a été prévu en partenariat avec l'école des sports de Cerizay notamment, l'atelier poterie de Chiché et quelques bénévoles.

Arrêt des activités en juin car les APC stoppent, des jeux libres seront proposés. Une fête dans le parc aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet et sera organisée pendant cette période de temps libres.

Freddy Boutin a été interpellé par une commerçante de Chiché pour venir faire chanter les enfants au week end commercial. Après réflexion, cela ne semble pas possible dans l'organisation des TAP : les activités 2016-2017 vont commencer mi-septembre pour une présentation qui aurait lieu le 1<sup>er</sup> week end d'octobre, cela semble trop court.

Achat de 2 lecteurs CD sur le budget alloué pour l'année.

- Conseil d'école

Il a eu lieu le 15 mars. Travaux : liste déjà fournie à la commission bâtiments. Pas de remarque particulière.

Remplacement des ordinateurs : 30 actuellement mais très vétustes. Une salle informatique serait mieux adaptée et plus économique. Le conseil étudiera la question.

- Conseil des jeunes :

La vente de bulbes rapporte 500 € de bénéfice. Revoir le programme « micro-projet » avec l'agglo et « cap jeunes 79 » auprès du Conseil Départemental pour l'obtention d'aides dans le cadre du projet d'aménagement du terrain situé à l'arrière de l'église.

- Agglo : réunion prévue le 14 avril pour la compétence jeunesse pour envisager la possibilité que les APS (matin, soir et mercredis après midi) soient reprises par les communes si elles le choisissent. Qu'en sera-t-il du personnel, du financement du fonctionnement, etc... Mr le maire assistera à cette réunion accompagné de Mme BOISSINOT.

#### d) VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE – ANIMATION – UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

- 14 juillet : 3 associations se sont portées candidates pour l'organisation de la buvette : Foot, SEP et l'espérance bouliste. Les inscriptions pour les repas seront prises à la mairie et à la supérette comme l'année dernière. La commission organise la journée en prévoyant l'animation, la publicité, la location des stands, etc...

- journée conviviale le 4 juin à la Poiraire avec l'ensemble du personnel de la commune et de la maison de retraite. Les invitations seront envoyées.

#### e) COMMUNICATION

Mr le maire donne les informations diverses suivantes :

- Réponse des élus parlementaires au sujet de notre courrier sur la 2 X2 voies. Mr le maire constate que les parlementaires prennent bien en compte la situation mais aucune décision n'est prise. Mme ROYAL ayant transmis le dossier au secrétaire d'Etat aux transports.
- Réception de la Sous-Préfète sur la commune le 18 mars dernier. A cette occasion, le panneau « vigilance citoyen » a été inauguré et une visite de la commune a été appréciée par cette dernière.
- Panneau du plan de Chiché sur la place St Martin : refait cette année la commerciale de l'entreprise « Media Plus » sollicite actuellement les annonceurs.
- Maison de retraite : la directrice prend ses fonctions.
- La Poste : rencontre avec un responsable à la mairie. Le bureau étant de moins en moins ouvert, il y a de moins en moins de fréquentation. Les horaires d'ouverture seront changés. Un point poste pourrait être mis en place en remplacement du bureau. Affaire à suivre.
- AG de Bocage Pays Branché à Chiché en 2017. Lors de cette réunion le film proposé par les randonneurs pourrait être projeté.
- Animations musicales par l'école Henri Dès le 8 avril à la salle de théâtre.
- Le club ACE dénommé « Les joyeux » souhaite ramasser les déchets sur les lieux publics (autour des salles, sur les parkings, le parc, etc...
- AG pour les bois d'amailloux le 15 avril à 20 h 30. Rapport d'activités consultable à la mairie.
- Remarque par rapport au compte rendu du conseil du 14 mars dans la NR : « *subvention de 156.000 € au privé catholique* » ; Mr le maire a fait paraître un rectificatif dans les jours suivants. Il s'agissait du montant de la subvention OGEC pour 2 années.
- Impayés cantine représentent 4.500 € pour environ 8 familles. Affaire à suivre en commission scolaire.

- Toilettes sèches permanentes à la Poraire avec la collaboration de l'association du stock car. Attendre le chiffrage exact pour prendre la décision de financer les matériaux.
- Rapport d'activités sur le Schéma d'Aménagement des eaux du Thouet. Disponible à la mairie.

### **3) Adhésion au SIGil**

**Vu** la proposition du SIEDS et les conditions d'exercice de la compétence facultative SIGil et considérant que le SIEDS dispose de la compétence *Système d'Information Géographique d'intérêt local* (SIGil),

**Considérant** que la convention de partenariat multipartenariale établie entre le SIEDS, la commune, la communauté de communes Cœur du Bocage et les partenaires de réseaux et afin de réaliser une banque de données Territoriales a été signée le 25 août 2006,

**Considérant** que le SIEDS et l'Agglomération du Bocage Bressuirais ont décidé de s'associer pour la réalisation d'une opération de « cartographie informatisée » qui comportera l'acquisition du Plan Cadastral Informatisé mis à jour, l'enrichissement des fonds de plans cadastraux numérisés avec les données des différents concessionnaires de réseaux et autres partenaires et la mise en place de moyens de traitement et de communication permettant la mise à disposition de données à jour pour l'ensemble des partenaires.

**Considérant** que la saisie de données géographiques, l'acquisition des mises à jour du plan cadastral informatisé et l'enrichissement par les données des différents partenaires s'avèrent nécessaire pour conserver un outil de gestion efficace pour les besoins de l'Agglomération du Bocage Bressuirais et des communes,

**Considérant** que, d'une part, la plateforme SIGil permet de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune, de dessiner le patrimoine arboré, d'optimiser la gestion des déchets et de la voirie, de coordonner les chantiers (@ccords79) ; et que, d'autre part, l'outil d'urbanisme permet de gérer et simplifier les procédures d'urbanisme (CU, PC, ...),

**Considérant** que la commune peut bénéficier de l'ensemble des services SIGil du SIEDS par le biais d'une convention de partenariat SIGil entre l'Agglomération du Bocage Bressuirais, le SIEDS et les partenaires associés,

**Considérant** que l'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à prendre en charge la contribution syndicale annuelle des 38 communes de son territoire adhérentes au SIGil du SIEDS

Le plan de financement est établi comme suit :

**1** – une contribution annuelle au fonctionnement de la compétence soit :

- de 1000 à 5000 habitants : 700 € par an de fonctionnement

**L'Agglomération du Bocage Bressuirais s'engage à prendre en charge la contribution syndicale annuelle.**

**2** -au coût réel pour des prestations qui pourraient être fournies par le SIEDS en complément dans les domaines de compétence connexes au SIGIL. Après en avoir pris connaissance et délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la contribution syndicale annuelle selon les modalités financières prise en charge par l'Agglomération du Bocage Bressuirais,

### **4) Convention avec le SVL pour le contrôle des poteaux incendie et règlement des factures d'eau par prélèvement automatique**

Un courrier de la présidente du SVL du 18 février propose le contrôle des poteaux incendie tous les 3 ans : 15 € HT par poteau (27 poteaux sur la commune) et une facturation par

prélèvement automatique. Après en avoir délibéré, le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer les conventions relatives à ces 2 dossiers.

**5) Amortissement travaux de dissimulation du réseau téléphone**

A la demande du comptable, les dépenses liées à l'effacement des réseaux du rond point RN 149 et RD 177 seront amortis sur 2 ans.

**6) Procès-verbal de transfert de la salle de sports entre l'Agglo 2B et la Commune**

La compétence n'ayant pas été reprise par l'agglo, la salle de sports doit être restituée à la commune. Un procès verbal proposé par l'agglo doit être signé fixant les modalités de ce transfert. Le conseil accepte et donne tous pouvoirs au maire à l'effet de signer tout document relatif à ce dossier.

Voir pour le contrat d'assurance pour les risques de propriétaire et d'utilisateur.

**7) Demande d'occupation de salles par Familles Rurales pour le CLSH d'été**

Dans le cadre des animations pour les adolescents de 12 à 15 ans, l'association Famille Rurale demande la mise à disposition de la salle du club house et de la poterie pour les mercredis et jeudis des mois de juillet et août : accord du conseil.

**8) Demande d'achat de matériel par la Gym St Martin**

La section Gym St Martin sollicite la participation de la commune pour l'achat d'un tapis de réception (2.400 € TTC). Le conseil accepte de prendre en charge 50 % de cette dépense sous forme de subvention exceptionnelle. Etant entendu que les enfants des écoles pourront l'utiliser dans le cadre des activités scolaires et extra scolaires.

**9) Ouverture de l'enquête publique concernant le projet de parc éolien**

Le maire informe le conseil municipal de la réception en mairie d'un courrier en copie de la Préfecture adressé à la société d'éoliennes. L'enquête publique pourrait commencer fin juin début juillet.

**10) Questions diverses :**

- a. courrier des randonnées chichéennes. Proposition de projection du film lors de l'AG de l'association Bocage Pays Branché.
- b. Prochaine réunion de conseil le 9 mai à 20 h 30.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du conseil municipal étant épuisées, le procès-verbal a été clos et signé par les membres présents.

A l'exception de :

qui a (ont) déclaré :

Le Maire

Les adjoints

Les conseillers municipaux